

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du jeudi 18 janvier 2007**

L'an deux mil sept, le jeudi 18 janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de NEUNG sur BEUVRON se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L. 122-5 du code des communes.

Etaient présents M. le Maire, Michel LEGOURD, Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie, et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Claude HENRY, Catherine ANDRE, Jean-Michel DOUSSELIN, Annick LELIEVRE, Maurice DELANOUE, Philippe SEDILLEAU, Christine PILLAULT, Brigitte SCHRICKE.

Excusé : Sébastien NURET

Absents : Philippe FOUCHER, Daniel GRIBONVALD.

Président : Michel LEGOURD.

Secrétaire : Brigitte SCHRICKE.

## **Ordre du jour :**

- Etude diagnostique de réseau
- PVR
- Acquisition anciens bâtiments EDF
- Cadastre numérique
- Projet de centre médical
- Devis supplémentaire Place de La Forge
- Fontaine (suivi du dossier)
- Election d'un délégué au Pays de Grande Sologne
- Terrain Route de Blois : clôture et révision de la convention Gravaloire
- Tarifs de location des salles, marché et camping
- Convention de mise à disposition de personnel communal à la Communauté de Communes
- Cimetière
- Classement de la nouvelle voie
- Location de logement
- Terrain de Courton
- Plans d'évacuation
- Affaires diverses

***Séance ouverte au public.***

**Observations préalables sur le précédent compte rendu : aucune**

## **Examen de l'ordre du jour :**

### **1- Assainissement.**

Le diagnostic établi par la société BETAM présenté par MM. CUENIN et ROGUE (DDEA) sur le réseau d'assainissement collectif de la commune est très mauvais : surcharges hydrauliques, défauts d'emboîtements, fêlures ... Le rapport complet (avec photos de l'intérieur des canalisations) est à disposition en Mairie.

La situation est très préoccupante et la charge de travaux à envisager également très élevée (de l'ordre de 1.500.000 €, station d'épuration comprise).

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'agence de bassin.

Il conviendra de revoir éventuellement le calendrier des travaux de voirie par ailleurs prévus qui ne pourront être réalisés avant que ne le soient les travaux d'assainissement (Rue des Prés notamment qui reste la priorité).

Délibération : à l'unanimité, le Conseil décide de confier à la DDEA, en assistance de maîtrise d'œuvre, le suivi du dossier.

### **2- PVR : Participation-Voirie - Réseaux.**

Il s'agit d'une taxe permettant de récupérer, au moment de la vente, partie des frais engagés pour des travaux de voirie et réseaux pour l'équipement des terrains constructibles (sur une bande de 80 m de profondeur de chaque côté de la route).

Délibération : à l'unanimité, le Conseil décide l'application de cette taxe.

### **3- Acquisition anciens bâtiments EDF**

L'acquisition de ces locaux, mis en vente 190.000 € au cabinet Lalande Immobilier, avait été envisagée et la Commune avait fait une proposition à 150.000 €.

Depuis lors, les infirmières ont manifesté le désir de disposer d'un local plus grand et mieux aménagé. Claude HENRY a proposé la création dans cet immeuble d'un centre médical qui pourrait accueillir par exemple un cabinet d'infirmières, la podologue, un cabinet de kinésithérapie, un orthophoniste et si possible un cabinet dentaire...

Le cabinet médical se situerait dans la partie gauche de l'immeuble, la partie droite pourrait être destinée à l'entreposage des véhicules, matériel et matériaux de la commune. Le nettoyage du terrain de l'ancienne gare pourrait permettre un nouveau lotissement.

#### **4- Cadastre numérique**

M. DUMONT, géomètre à Cellettes, a proposé l'acquisition d'un outil numérique en Mairie et la réalisation de plans plus lisibles pour l'application du PLU.

Le coût est de 1.100 € auquel s'ajoute 200 € pour le plan d'assainissement et 300 € pour tout autre plan.

Délibération : A l'unanimité, le conseil se prononce pour cette acquisition.

#### **5- Devis supplémentaire Place de La Forge**

Le renforcement des berges du Beuvron est nécessaire sur une longueur d'environ 100 mètres, entre la passerelle et le virage pour consolider l'assiette du chemin.

Le devis demandé s'élève à 11.960 €.

Il est décidé de surseoir pour l'instant, d'autant que le câble du barrage est cassé et que le devis de réparation ne nous est pas encore parvenu.

#### **6- Fontaine (suivi du dossier)**

Le dossier suit son cours mais l'avocat de l'entreprise MOIZARD a contesté la répartition des responsabilités telles qu'elles ont été fixées par le tribunal.

## **7- Election d'un délégué au Pays de Grande Sologne**

Un nouveau délégué doit être nommé aux côtés du Maire au Pays de Grande Sologne, en remplacement de Brigitte SCHRICKE.

Délibération : A l'unanimité, le conseil désigne Claude HENRY qui accepte.

## **8- Terrain Route de Blois**

La déchetterie devant ouvrir en 2007, aucun dépôt ne sera plus toléré route de Blois. Une clôture de 2,50 m de hauteur sera posée, avec grillage renforcé, et rideau d'arbres devant.

Une proposition de révision de la convention conclue avec la société Gravaloire est à l'étude, cette dernière occupant de plus en plus de terrain pour stocker les poteaux EDF.

## **9- Tarifs de location des salles, marché et camping**

### **Salles :**

Les prix de location de la commune sont les moins chers du secteur. Il convient de les réévaluer pour tenir compte notamment de l'augmentation du coût des énergies.

Salle des fêtes .....	été : 190 €	hiver : 230 €
Salle de la Forge .....	été : 150€	hiver : 190€
Maison des Associations ...	été : 100€	hiver : 120€
<i>Séminaire</i>	été : 50 €	hiver : 65€
<i>Salle informatique</i> : ½ journée :	150 €	journée : 250€

*Vin d'honneur* dans toutes les salles : été : 50€                      hiver : 65€

Salle du stade ...160€ + relevé de compteur EDF au prix du Kw/h

Sébastien NURET étant excusé, une réunion de la commission des sports est suggérée afin de trouver un accord avec le club de football sur l'occupation de la salle du stade.

**Marché** : 0.50 € le m linéaire au lieu de 0.40 €

**Camping** :

La saison 2006 a été comparable à l'année 2005 pour ce qui est du nombre de nuitées et le montant de l'excédent dégagé.

Pour compenser la taxe ordures ménagères qui sera appliquée pour la première fois en 2007 à raison de 20€ par emplacement soit 1600€ par an, les tarifs doivent être revus.

Tarifs 2007 :

Adulte/jour : 2.20€ ; Enfant/jour : 1.20€ par jour;            enfant            -5ans :  
gratuit  
Emplacement délimité: 2.70€ ;            garage mort : 2.50€, électricité : 2.50€ ;  
autre emplacement : 1.90€

Forfait quinzaine : 120€            Forfait mois : 220€

Mobil homes :

semaine 210€ ;            haute saison (du 30/06 au 24/08) 400€

Les tarifs ci-dessus sont adoptés à l'unanimité.

## **10- Convention de mise à disposition de personnel communal à la Communauté de Communes**

Pour pouvoir obtenir remboursement de la communauté de communes, il faut délibérer sur la mise à disposition de Bruno HOURY un jour par semaine pour l'exécution de petits travaux à ECOPARC.

Délibération : A l'unanimité, le conseil accepte.

## **11- Cimetière**

La première phase de récupération des tombes à l'état d'abandon se termine (environ une centaine de tombes dans le pourtour du vieux cimetière).

La deuxième phase (à gauche en entrant) se terminera début mars, la troisième en mai, la dernière en septembre 2007, ce qui rend urgente la construction d'un ossuaire.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil entérine la première phase de l'opération.

## **12- Classement de la nouvelle voie de la Forge à la Salle des Fêtes en voirie communale**

Il faut envisager le classement de cette voie pour ouvrir droit à subvention. Le nom retenu est : Allée des Castors.

Délibération : A l'unanimité, le Conseil décide de classer la nouvelle voie reliant la Forge à la salle des fêtes dans la voirie communale.

## **13- Location du logement 14 rue H. de Geoffre**

Le logement social type F1 de 25m<sup>2</sup> à louer au-dessus de l'école est attribué à Mademoiselle Stéphanie JAHAN pour un loyer mensuel de 86.70€ à compter du 1<sup>er</sup> février 2007.

## **14- Terrain de Courton**

La SELC qui assure le suivi du projet de la future maison de retraite EHPAD propose de réaliser la viabilité du futur lotissement de Courton sur la partie du terrain qui reste à la commune.

Au vu des 3 projets présentés et compte tenu des possibilités d'aménagements communs en voies et réseaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à la SELC la réalisation du lotissement de COURTON.

## **15- Plans d'évacuation à l'école**

Le devis des plans d'évacuation en cas d'incendie à l'école dont l'affichage est obligatoire dans les classes s'élève à 546 €.

Délibération : OUI à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES.**

1) Station service : bien qu'EDF et la SOCOTEC aient délivré les certificats de conformité des travaux, l'ouverture de la station a été retardée par le défaut de transmission du consuel.

2) Le Téléthon a rapporté la somme de 1.651,28 € (soit environ 150 € de plus que l'an passé)

3) Sophie PALAIS a été engagée à temps complet.

4) Les contrôles de vitesse effectués par la gendarmerie dans le village n'ont pas permis de relever d'infraction, les camions circulant en moyenne à 38 km/h, la vitesse la plus élevée étant de 48 km/h.

5) Tennis : traitement de la mousse des courts à effectuer

6) Il a dû être mis fin au contrat de Pierre NURET, la Mairie ne pouvant avoir recours aux services de l'association Eclair

7) Eclairage public au bord du Beuvron : en raison d'une erreur de commande, un délai supplémentaire sera nécessaire pour éviter une différence de teinte entre le corps et la tête des réverbères. La société SOMELEC qui en est responsable fera un geste commercial lors de la facturation.

8) Une consultation a été demandée à un avocat spécialisé dans le droit des chemins ruraux dont les coordonnées nous ont été communiquées par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, afin de répondre au courrier du propriétaire du Moulin de Gauchère contestant le chemin de commune.

9) Le conciliateur, qui est un bénévole, a traité en 2006 à l'échelon cantonal 78 dossiers dont 53 ont pu aboutir à une conciliation (20 dossiers dont 13 conciliations à l'échelon communal)

10) Les Hameaux de Campagne, résidence services pour seniors en zone rurale, hébergement de personnes valides et semi-valides, a pris contact avec la commune pour la construction d'une vingtaine de logements sur une surface d'environ 8000 m<sup>2</sup> avec espaces et salles communs nécessitant la présence de 5 salariés sur le site. Le terrain BARRE pourrait y être affecté.

#### Accord unanime du Conseil Municipal.

11) Le permis de construire pour les toilettes de l'école a été transmis à la mi-janvier. Les travaux s'élèvent à 80.000 € ; la subvention maximale possible au titre de la DGE s'élève à 35 %.

12) Le comice agricole qui se déroulera à Neung les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2007 aura pour thème la découverte de la Sologne : bois, étangs, chasse, pêche ...

Les conseillers municipaux se réuniront le 8 février prochain pour l'élaboration du stand communal qui devra mettre en valeur l'histoire et les richesses naturelles de la commune, les conditions de vie et possibilités d'hébergement,

artistes et spécialités du village ... et la préparation de l'animation (accueil, soirée dansante ...)

13) Mare des Gouédières : il devient urgent de remplacer les poteaux en ciment et le grillage.

14) La voirie de la zone artisanale est en très mauvais état ; un devis va être demandé pour la goudronner.

15) Le busage de la chaussée route de Blois côté Franciade est à envisager.

La séance est levée.

Le maire et les conseillers ont signé.